

M^R et M^{me} ITURRIA M. Pierre Chantal le 11-07-2015
 L. D. Prégoune Route des Crêtes
 32 350 Ordan Larroque a'

Madame le Maire
 Mesdames et Messieurs les
 Conseillers Municipaux
 Mairie d'Ordan Larroque
 32350 Ordan Larroque

Objet: Renouvellement demande
 de zone constructible (1^{re} demande le
 25/11/2011 - 2^{ème} demande le 27/06/2014)

Nous nous permettons de renouveler notre souhait
 de voir classer en zone constructible lors de la prochaine
 modification du PLU une partie de la parcelle F n° 97,
 entre la maison de M^{me} MONTEGUT Christiane et l'ancienne
 maison ANDREO (qui se trouve de l'autre côté de la route)

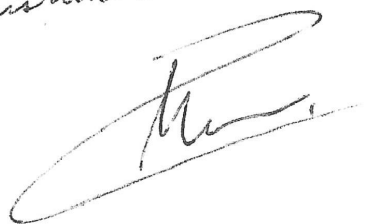
Cette zone constructible se trouverait dans le
 prolongement de la zone constructible existante, juste
 après la maison de M^{me} Christiane Montégut, sur une
 une surface de 2 lots de 2500 m² environ chaque.

Il n'y aurait aucun frais pour la commune
 puisque cette extension de zone constructible se trouve
 en bordure de route avec tous les réseaux d'eau, d'électricité
 et de téléphone, qui existent déjà.

Dans l'intérêt de l'École d'Ordan il y a besoin de
 plus d'enfants, de plus le petit car passe sur cette route
 entre les lieux dits Prégoune et Laouère pour amener les
 enfants à l'École Primaire d'Ordan Larroque.

Vous remerciant d'avance, nous vous prions de
 bien vouloir croire, Madame le Maire, Mesdames
 et Messieurs les Conseillers municipaux, en notre
 respectueuse considération

P.-J - les demandes du 25/11/2011 et du 27/06/2014
 - plan du projet d'extension de la zone
 constructible existante



16^{ème} / 16^{ème} - I turria M. Piene Chantal
 3183 Route du bois d'Auch
 32350 Ordan Larroque

le 16 - mars 2020

a Monsieur Bernard BERNHARI

Commissaire Enquêteur

PLU 32350 Ordan Larroque

Veuillez trouver ci joint un plan précisant les parcelles 1 et 2 que nous avions sollicitées afin qu'elles soient classées en zone constructible; ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Vous trouverez aussi les divers courriers que nous avons adressés dans ce sens depuis 2011 au Maire et à l'équipe municipale.

Par contre les terrains juste en face de l'autre côté de la route (famille Andrieu) ont obtenu satisfaction pour 3 lots au moins... Les deux parcelles sont juste de l'autre côté en bordure de route avec tous les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone donc aucun frais supplémentaires pour la commune.

Merci de bien vouloir nous accorder la zone constructible pour ces deux lots. L'équipe municipale ayant accordée aux parcelles voisines de l'autre côté de la route la possibilité de construire, merci de rendre la situation juste et équitable.

Veuillez croire Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'expression de notre respectueuse

le 

